



HARAS DU SOLEIL

Prestations pensions – 2026-2027

Applicables au 1^{er} septembre 2026



Droit d'entrée annuel (pour devenir membre)

Rappel : Licence 2027 obligatoire : 40 € (+ 18 ans) et 29 € (- 18 ans)

	De septembre à septembre	De janvier à septembre	D'avril à septembre	De juillet à septembre
- 18 ans	85	60	45	30
+ 18 ans	95	70	55	40



Tarifs pensions propriétaires membres (1 mois)

Type de pension	Prix cheval Par mois	Prix poney Par mois	Prix Ponctuel (inférieur à 2 mois)
BOXE <i>Cheval/poney au boxe, accès carrière propriétaire, paddock individuel, marcheur, sellerie et manège inclus</i>	390 €	365 €	25 € / jour 140 € / semaine 490 € / mois
PRE BOXE <i>Cheval/poney au boxe la nuit et au pré la journée, accès carrière propriétaire, paddock de groupe, sellerie et manège inclus</i>	345 €	330 €	130 € / semaine 445 € / mois
PRE <i>Cheval/poney au pré la journée, accès pré, carrière propriétaire, sellerie et manège inclus</i>	270 €	255 €	100 € / semaine 350 € / mois

2 EME CHEVAL/PONEY : - 15 € sur la 2eme pension



Compléments de pension(1 mois) tva à 20%

Soins aux chevaux :

- DISTRIBUTION DE COMPLEMENTS ALIMENTAIRES 20 €/traitement
(Administration orale ou dans la ration)
- ENTRETIEN CHEVAL (pour 1 mois) 30 € si régulier 40 € si ponctuel
(curer les pieds en rentrant du pré, doucher si besoin, changer de couvertures entre boxe et pré)
- TONTE CHEVAL
 - corps et demi tête sans les membres ou en manteau 65 €
 - intégrale 90 €

Travail de chevaux

- TRAVAIL CHEVAL PONCTUEL 30 €
- TRAVAIL CHEVAL 2H/SEMAINE 160 €
- DEBOURRAGE travail 1 mois sur devis

Enseignement

- FORFAIT ANNUEL 1H / semaine* 145 € / trimestre (soit 13.6€ /séance)
- FORFAIT ANNUEL 2H / semaine* 265 € / trimestre (soit 12.4 € / séance)

*Voir conditions du Forfait annuel au dos

- COURS PARTICULIER 38 € membre / 47 € non membre
- CARTE 10H PROPRIETAIRES (valable 4 mois)** 155 €
- COURS PONCTUEL PROPRIETAIRE 18 € membre
- FORMULE TRAVAIL ET COURS 250 € / mois

(1 cp /semaine + 3 interventions travail du cheval ou cours collectifs/semaine + suivi du travail)

***forfait annuel :**

- Engagement annuel sur 32 ou 64 séances du 7 septembre 2026 au 27 juin 2027, hors vacances scolaires, et inclus 1 semaine de fermeture fin janvier et 1 semaine de fermeture lors du pont de l'ascension du 4 au 11 mai 2027
- Forfait **non remboursable** mais reportable selon condition du règlement intérieur pour raison médicale avec certificat médical.
- Règlement du forfait en début d'année sous la forme de 3 chèques du montant du trimestre encaissable en septembre, avril et juin
- 3 rattrapages maximum par trimestre si d'absence signalée 48 h à l'avance. Dans les autres cas, la séance est considérée comme consommée sauf en cas de certificat médical.

**** carte de cours :**

- Engagement sur 4 mois pour 10 séances, valable de date à date à compter de la première séance. Les séances non consommées dans ce laps de temps ne sont pas rattrapables.
- Carte **non remboursable** mais reportable selon condition du règlement intérieur pour raison médicale avec certificat médical.
- Règlement de la carte à la 1^{ère} séance consommée
- 3 rattrapages maximum par carte si d'absence signalée 48 h à l'avance. Dans les autres cas, la séance est considérée comme consommée sauf en cas de certificat médical.